



Maison des Jeunes et de la Culture – CREA

10 bd Sadi Carnot 12100 MILLAU

Tél. 05.65.60.08.00 – [lmjc-millau@orange.fr](mailto:lmjc-millau@orange.fr)

[www.mjcmillau.fr](http://www.mjcmillau.fr)

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la M.J.C. de MILLAU

Chers adhérents et administrateurs,

J'ai l'honneur de vous inviter aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2020, qui se dérouleront le :

**Lundi 04 octobre à 18h - salle Conférence du C.R.E.A.**

Ordre du jour :

- Rapport Moral - Rapport d'activités,
- Bilan Financier exercice 2020,
- Rapport du Commissaire aux comptes (M. Christian RUBIO),
- Présentation du Budget prévisionnel 2021 – Vote sur les différents rapports,
- Election au Conseil d'Administration,
- Montant de la carte d'adhésion
- Questions diverses

Temps fort de la vie associative, chaque année, l'Assemblée Générale offre l'occasion aux adhérents d'être directement informés sur les activités, le bilan financier et les projets de la MJC.

Elle est aussi l'instance qui permet d'avoir des représentants élus au Conseil d'Administration qui participeront activement à l'organisation et à l'élaboration des projets de la Maison. Pour cela, les candidatures doivent être déposées au bureau de la M.J.C. ou à la poste **avant le lundi 27 Septembre 2021, minuit \***.

La vie démocratique associative (réunion CA, Bureau, AG) n'étant pour l'heure pas concernée par la vérification du Pass sanitaire, nous vous remercions de présenter votre convocation à l'accueil du CREA, et de vous conformer aux directives des agents d'accueil pour participer à cette assemblée générale qui se déroulera dans le respect des gestes barrières.

Dans l'attente de vous retrouver, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur l'expression de mes sentiments dévoués.

Pascal COLOMBERT, Président de la MJC

(\* ) Conditions pour se présenter au Conseil d'Administration de la MJC :

Les membres désirant voter et les membres du CA éligibles doivent avoir la carte en cours de validité 3 mois avant les élections. Sont inéligibles, le personnel et tout membre de l'association ayant un lien de parenté direct avec du personnel salarié. Chaque membre ne dispose que d'une voix, il ne peut recevoir qu'une seule délégation. Les statuts prévoient que les parents des adhérents de moins de 16 ans sont électeurs à l'Assemblée générale de l'Association et peuvent être éligibles au Conseil d'Administration (article 9 et 11 des statuts). Les parents « disposent d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits. Cette voix n'est pas cessible ».

✂.....

**PROCURATION (Une seule procuration par personne)**

**Pour le vote de l'Assemblée Générale du lundi 04 octobre à 18h**

Je soussigné(e)....., membre de la MJC de Millau, empêché(e) d'assister à l'Assemblée Générale du lundi 04 octobre 2021, donne pouvoir à :

M. ou Mme ..... de me présenter et voter sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

A Millau, le ..... Signature précédée de « bon pour pouvoir » :

**MJC MILLAU – 10 bd Sadi Carnot 12100 MILLAU – 05 65 60 08 00**